

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Mondercange

Exercice : 2024

Date de création : 27.05.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

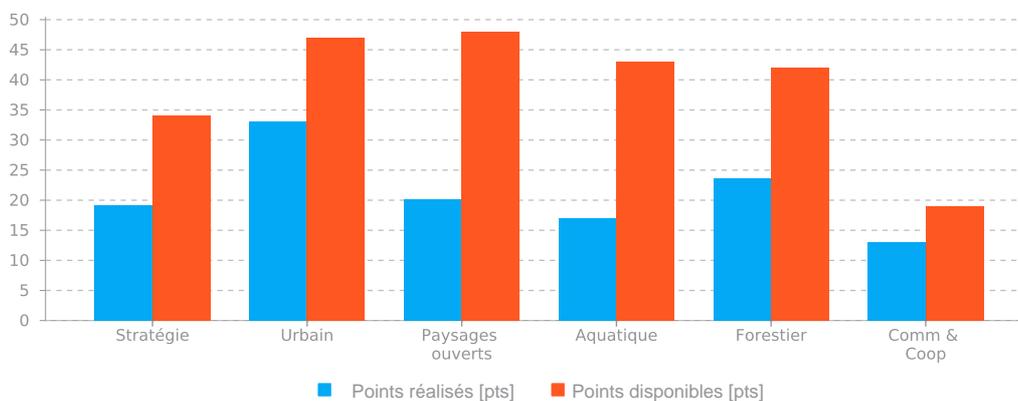


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

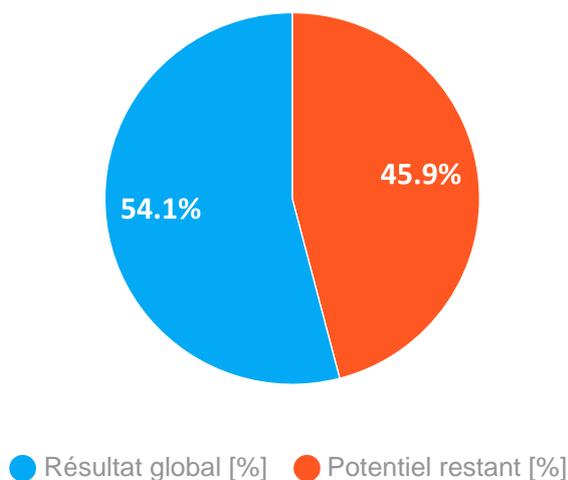
Points obtenus : 126.0

Pourcentage : 54.08 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Vous trouverez joint ci-dessous la stratégie pluriannuelle "5.a) Expédition_Pacte Nature - Stratégie protection de la nature et de l'eau.pdf", ainsi que la délibération sur l'adoption de cette stratégie "5.a) Kommunale Strategie für Umweltschutz_roes.pdf".
- Pièces justificatives :
 - 1.5.a_ Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_roes.pdf
 - 2.5.a_ Exp_dition_Pacte Nature - Strat_gie protection de la nature et de l_eau.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,96 %
- Numérateur : 1693725.07
- Dénominateur : 1.7563299872E8
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le fichier "1.2_relevé_2018-2022.pdf" détaille les dépenses pour la protection de la nature et de l'eau, les dépenses totales et l'évaluation de la mesure 1.2. Les budgets des années constitutives peuvent être fournis sur demande de l'auditeur.
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2_relev__2018-2022.pdf

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,18 %
- Numérateur : 312579.2
- Dénominateur : 1.7563299872E8
- Points : 3.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.3_Mondercange_2018-2022.pdf

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
"Statuts 2018.pdf" contient l'arrêté grand-ducal des communes membres du SICONA.
- Pièces justificatives :
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
La conseillère communale Mme. Estelle Rotondano figure sur le site internet de la commune sur Services techniques | Commune de Mondercange, sous le volet "Département de l'urbanisme et du développement durable" sous la catégorie "Service de l'écologie". Son adresse mail et son numéro de téléphone y figurent aussi.
- Pièces justificatives :

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 26,99 %
- Numérateur : 577.81
- Dénominateur : 2140.48
- Points : 2.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 115,7 Unité
- Numérateur : 8.3
- Dénominateur : 74.2
- Points : 1.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 1,43 %
- Numérateur : 30.52
- Dénominateur : 2140.48
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 2,65 Unité
- Numérateur : 0.53
- Dénominateur : 0
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 22,09 %
- Numérateur : 7.93
- Dénominateur : 35.9
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le fichier "2.1 Méthodologie et carte.pdf" contient la méthodologie utilisée, l'évaluation de la mesure 2.1, ainsi qu'une carte représentant le résultat, sur laquelle les surfaces jaunes correspondent aux propriétés communales en milieu urbain et les surfaces hachurées en bleu, aux biotopes se trouvant sur des propriétés communales en milieu urbain. Les fichiers shapefiles utilisés sont également joints dans le fichier compressé "shp.zip".
- Pièces justificatives :
 - 1.2.1 M_thodologie et carte.pdf
 - 2.shp.zip

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
A la page 14 de la partie écrite du PAG ci-joint (pag partie écrite 212008.pdf), la servitude correspondante y figure sous la dénomination "EN – Servitude « urbanisation – éléments naturels »".
- Pièces justificatives :
1.pag partie _crite 211008.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Le PAG est publié sur le Géoportail (PAG - Geoportal Luxembourg (geoportail.lu)) et remplit les standards de qualité requis par l'Administration de la nature et des forêts.
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2.7 Exp_dition_D_cision nouvelles plantations en milieu urbain_Pacte Nature.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 16 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La commune dispose de 19 infrastructures déjà installées, 24 infrastructures seront installées au cours de ces prochaines années/mois. 21 de ces infrastructures sont déjà commandées (11 nichoirs pour hérissons et 10 nichoirs pour muscardins), l'hôtel à insectes se trouve au stock du SICONA et sera érigé en mai, un tas de pierres sera posé au home des scouts et un mur en pierres sèches est en cours de planification le long du flanc Est de l'atelier communal. Le document joint ci-dessous reprend le détail des infrastructures placées et planifiées, de la commune. Des preuves supplémentaires peuvent être jointes à la demande de l'auditrice.

- Pièces justificatives :

1.2.8_Tableau_cartes_photos_bon de commande_150524.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Es können lediglich Nisthilfen angerechnet werden, die funktional der lokalen Fauna zur Verfügung stehen. Idealerweise sollten hierfür Fotonachweise (zumindest exemplarisch) in einem kohärenten Dokument hochgeladen werden.
 2. Réponse de la commune :

Ech hunn en neit PDF Dokument héichgelueden. Dëst enthält der Rei no : d'Tabell mat all de stoenden oder geplangten Infrastrukturen, Kaarte wou déi verschidde Standuerter gewise ginn, Beispillsfotoe vu stoenden Infrastrukturen an e Bon de commande fir de Schwegler fir 19 weideren Infrastrukture. Ech hunn och e Feeler a menger Tabell verbessert esou dass mir vun 43 op 40 Infrastrukture falen, wat awer wéineg Afloss op d'Bewäertung misst hunn. Weider Informatiounen kënne am Audit diskutéiert ginn.
 3. Avis final :

Derzeit sind lediglich 16 Nisthilfen installiert und somit für die lokale Fauna funktional. Sobald die restlichen Nisthilfen ausgebracht wurden, können sie im nächsten Audit angerechnet werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.3)

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 75 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

SICONA dispose 12 nichoirs pour martinets noirs et 55 pour hirondelles de fenêtre. Un tableau des nichoirs du SICONA est joint ci-dessous. La commune a également accroché, avec Natur&ëmwelt, 8 nichoirs pour oiseaux chanteurs dans le "Monnerecher Bongert".
- Pièces justificatives :

1.2.9_Tableau_exemples_photos_150524.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Idealerweise sollten hierfür Fotonachweise in einem kohärenten Dokument hochgeladen werden. Ggf. ergänzt durch Übersichtskarte mit Verortung der Nisthilfen.
 2. Réponse de la commune :

Ech hunn déi al Preuve duerch eng nei, méi komplett Preuve ersat. Ee Feeler ass an der Tabell verbessert ginn (bei ID N°1: 20 statt 14 Nisthilfen) an nei Näschter goufen dobäi gesat (ID N°7). Weiderhin hunn ech hannert der Tabell Beispillsfotoen gesat déi ech gëschter gemaach hunn, respektiv, Fotoen déi mir schonn intern haten. Mir kéimen esou op 76 Infrastrukturen anstatt vu 67.
 3. Avis final :

Zusätzliche Nachweise inkl. Fotodokumentation wurden vor dem Audit erbracht und akzeptiert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Mesures mises en place par le SICONA dans les églises de Pontpierre, Mondercange et Berchem. Un extrait du suivi scientifique est fourni en pièce jointe.
- Pièces justificatives :
1.2.10_Tableau_photos_150524.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Idealerweise sollten hierfür Fotonachweise in einem kohärenten Dokument hochgeladen werden. Alternativ können auch die Monitoringberichte als Nachweis dienen.
 2. Réponse de la commune :
Ech hunn am PDF Dokument Fotoe vun de Gaube vun de Kierche vu Monnerech a vu Biergem integréiert. Zu Steebrécken an der Kierch si Schalllächer am Kierchtuerm, dovunner hunn ech keng Fotoe maache kënnen. Weider Froen kënnen am Audit vun eis beäntwert ginn.
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 6,67 %
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 30
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.11_Tableau_photos_150524.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Idealerweise sollten hierfür Fotonachweise in einem kohärenten Dokument hochgeladen werden.
 2. Réponse de la commune :
Ech hunn un der Tabell mam Detail zur Begréngung, 2 Fotoen zu de begréngte Gebaier dobäigesat.
 3. Avis final :
Zusätzliche Nachweise inkl. Fotodokumentation wurden vor dem Audit erbracht und akzeptiert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 15 %
- Numérateur : 15
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.13_6.b_1. Exp_dition_Surfaces non-scell_es ou partiellement scell_es PAP NQ.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
A la page 14 de la partie écrite du PAG ci-joint (pag partie écrite 212008.pdf), la servitude correspondante y figure sous la dénomination " CV – Servitude « urbanisation – coulée verte écologique »".
- Pièces justificatives :
1.pag partie _crite 211008.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Il existe un projet de jardinage urbain à la commune. Celui-ci figure dans l'ordre du jour du conseil communal, tel que représenté en "CC 2021-04-23 Invitation et ordre du jour_presse.pdf". Les affiches d'information "210719_Informationsschild_VorderundRueckseite.pdf" ainsi qu'un article paru dans le journal sur ce projet "20210429_lw_Hochbeete (002).JPG" sont également joints. Une présentation sur le projet peut être livrée sous demande de l'auditeur. Elle n'a pu être jointe dû à des limitations de taille des documents uploadés.
- Pièces justificatives :
 - 1.210719_Informationsschild_VorderundRueckseite.pdf
 - 2.20210423 roes_conseil communal_hochbeeter.pdf
 - 3.20210429_lw_Hochbeete_002_.JPG

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La commune a participé à la campagne „NEE ZUM SCHOTTERGAART! Lieweg Vilfalt amplaz gro Wüst!“ organisée par le "Mouvement Ecologique asbl". Plus d'informations sont présentées sur le site Mouvement écologique Campagne „NEE ZUM SCHOTTERGAART! Lieweg Vilfalt amplaz gro Wüst!“ - Mouvement écologique (meco.lu). Le "Mouvement Ecologique asbl" a fourni des flyers à la commune, mis à disposition aux citoyens pour sensibilisation. La commune participe aussi au projet "Aktioun Paiperlèk" du SICONA, par lequel une sensibilisation sur la gestion proche de la nature est faite et des paquets de plantes vivaces sont offerts gratuitement aux citoyens de la commune, sur commande sur le site du SICONA. Le flyer du projet pour l'année 2024 est également joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
 - 1.Beschreibung AKTIOUN P_IPERLEK 2024.pdf
 - 2.Distribution courrier - 11_06_2021_1896-2021_ Mouvement _cologique asbl_ Aktion __Nee

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.17_6.b_3. Exp_dition_Concept de r_duction de la pollution lumineuse.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 74,94 %
- Numérateur : 879
- Dénominateur : 1173
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le service technique de Mondercange, plus précisément le Département des infrastructures publiques a effectué un relevé des critères « température de couleur » et « orientation de la lumière » des 1173 sources lumineuses appartenant à la commune. Une synthèse de ce relevé est fournie ci-dessous.
- Pièces justificatives :
1.2.18_EP-NATURPAKT_PEGI_20.03.2024.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Le concept signé pourra être présenté lors de l'audit, respectivement mis sur SIGINOVA les jours précédant l'audit.
- Pièces justificatives :
1.3.1_Concept_Mondercange_150424_version finale.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Der unterschriebene Gemeinderatsbeschluss wurde im Audit vorgelegt und akzeptiert. Das Dokument ist zum nächsten Audit in SigiNova einzupflegen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 2,64 ha
- Points : 0.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 5,79 %
- Numérateur : 83.94
- Dénominateur : 1450.12
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
En pièce jointe vous trouverez la carte "3.4_Mondercange_051023.pdf" représentant les arbres et arbustes en milieu ouvert ainsi que le fichier "3.4_Mondercange_051023.zip" contenant les shapefiles ayant servi à effectuer la carte, à savoir:
 - "Monde_Oppeland041023.shp": représentant le milieu ouvert de la commune de Mondercange, conformément à la définition du milieu ouvert indiquée dans le catalogue de mesures du Pacte Nature. Ce shapefile est réalisée en partant de la couche du Zonage de la partie graphique du PAG de Mondercange disponible sur <https://data.public.lu/fr/datasets/pag-Mondercange/> ;
 - "Monde_LC2021_70_80_x_slocOuvCen_Ouvert.shp": représentant les arbres et arbustes en milieu ouvert. Ce shapefile est réalisée en des données de "LIS-L and Land Cover" disponibles sur <https://data.public.lu/fr/datasets/lis-l-land-cover/> .
- Pièces justificatives :
 - 1.3.4_Mondercange_051023.zip
 - 2.3.4_Mondercange_051023.pdf

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 14,3 %
- Numérateur : 5095
- Dénominateur : 35619
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La carte des chemins ruraux (perméables et imperméables) est jointe ci-dessous sous format PDF. Le shapefile contenant ces chemins ruraux est joint en fichier compressé.
- Pièces justificatives :
 - 1.Monde_TRONCON_ROUTE_filt_171023_corr.zip
 - 2.3.6_Mondercange_corrige__030124.pdf

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 17,03 %
- Numérateur : 246.95
- Dénominateur : 1450.37
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le SICONA dispose d'une cartographie des terres arables de la commune. Le rapport complet n'a pas pu être téléchargé en raison d'une erreur du SIGINOVA, ainsi, un fichier est joint contenant la page de couverture du rapport ainsi que le tableau représentant la surface des terres arables classées dans les différentes catégories d'importance et de richesse spécifique de la flore ségétale.
- Pièces justificatives :
1.3.8_Mondercange_preuve_22_04_2024.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 36,77 %
- Numérateur : 9735
- Dénominateur : 26475
- Points : 2.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le fichier "3.10_Mondercange_041023.pdf" est une carte des cours d'eaux de Mondercange classés selon l'occupation des bords de cours d'eau. Cinq catégories sont retenues pour classifier les cours d'eaux:
 - biotope du cadastre des biotopes en milieu ouvert
 - projet SICONA
 - renaturation
 - BK 12 (cadastre des biotopes forestiers)
 - néant

Les quatre premières sont considérées comme enherbées ou boisées et la somme de leurs longueurs fait 9735 mètres, tandis que la dernière catégorie comprend les portions restantes du cours d'eau qui ne correspondent pas à ces critères.

Le fichier "3.10_041023.zip" contient les shapefiles utilisés pour l'établissement de la carte des cours d'eaux, ainsi que le fichier de style "Monde_Gewaesser220801.lyr" qui est à charger dans le shapefile

"Monde_Gewaesser220801.shp" en GIS. Le shapefile "Monde_Gewaesser220801_BiotopesF.shp" comprend uniquement les portions de cours d'eau correspondant à la catégorie "biotope du cadastre des biotopes en milieu ouvert". Le shapefile "Monde_Gewaesser220801.shp" contient les quatre autres catégories.

- Pièces justificatives :
 - 1.3.10_041023.zip
 - 2.3.10_Mondercange_041023.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Rückfrage zur Erfassungsmethodik: Teilbereiche im Westen und Nordosten befinden sich innerhalb von Waldflächen, wurden diese aus der Berechnung excludiert? Wie wird im Bereich landwirtschaftlicher Flächen ein Entwicklungsraum gewährleistet?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 3,31 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 48
- Dénominateur : 14.5
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Les preuves (conventions individuelles) sont disponible chez SICONA.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11_Inventaire_plans_150524.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Als Nachweis können auch gerne Screenshots oder Pläne der Maßnahmen angefügt werden.
 2. Réponse de la commune :

Ech hunn eng détailléiert Preuve dozou erstallt an heinidden ugehaangen.
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 3,6 %
- Numérateur : 68.3
- Dénominateur : 1898.72
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf" au tableau 6, joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le monitoring des surfaces à haute valeur pour la biodiversité est effectué annuellement par le SICONA. Un rapport synthétique est communiqué à la commune tous les 3-5 ans. En pièce jointe se trouve le rapport de monitoring le plus récent.
- Pièces justificatives :
 - 1.Mondercange_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Avis 21 PROJET DU 2i_me PLAN DE GESTION DES RISQUES DINONDATION.pdf
 - 2.CRA-21 Avis_3eCycle_DCE_2021-27.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Données fournies par l'AGE, le 26 mars 2024.
- Pièces justificatives :
 - 1.3_0_HY-Massnahmen_230227_MBA_1.2.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Nachweis bitte vor dem Audit hochladen.
 2. Réponse de la commune :

D'Datë krute mir vum Ministère zur Verfügung gestallt. An dem heinidden ugehaangenen Excel um Aarbechtsblat "Einzelmaßnahmen" sinn all d'Moosnamen (scho vu mir virgefiltert) fir d'Gemeng Monnerech. An der Kolonn Q gesäit ee wéi eng Moosname schonn ëmgusat goufen, vum aktuellen a vum leschte Bewirtschaftungsplang. Et sinn der momentan 6 am Ganzen, esou komme mir op 3 Punkten.
 3. Avis final :

Der Nachweis wurde vor dem Audit eingereicht und akzeptiert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
La preuve est jointe ci-dessous sous forme d'un fichier PDF.
- Pièces justificatives :
1.4.4 Mondercange_120224.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le nombre de mesures indiqué sert juste à permettre l'obtention d'exactly 1 point et ne correspond pas à un chiffre réel des mesures du programme de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines. Le document joint ci-dessous est un justificatif issu du syndicat des eaux du Sud, justifiant l'obtention de ce point.
- Pièces justificatives :
1.4.6-4.8_Pacte nature A.C. Mondercange.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Anwesenheitsliste (2023/2024) bitte hochladen oder falls aus Datenschutzgründen nicht möglich im Audit vorzeigen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Anwesenheitsliste wurde im Audit vorgelegt und akzeptiert. Die Gemeinde war regelmäßig an den Treffen zu Trinkwasserschutzgebieten vertreten.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,25 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 24,26 ha
- Points : 4.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 16 Unité
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 1
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.12 20151207 roes_deliberation_CDR.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 81,81 ha
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.

- Pièces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 97,8 %
- Numérateur : 80.01
- Dénominateur : 81.81
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.3_Mondercange_FSC_2023-2028.pdf
 - 2.5.3_20221107 roes_sylviculture_pefc_contrat.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 5,23 %
- Numérateur : 4.28
- Dénominateur : 81.81
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Tableau le plus récent fourni par la Klima Agence quant à cette mesure.
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.pdf

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,22 /ha
- Numérateur : 195
- Dénominateur : 46.23
- Points : 2.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 327
- Dénominateur : 81.81
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le nombre d'arbres morts fait partie d'un artifice de calcul destiné à octroyer 2 points à la commune, dont elle a droit automatiquement dû à la certification de la forêt communale.
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 1,51 ares
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Erheblicher Unterschied zum ersten Audit (17,93 ar). Ist die Datengrundlage korrekt?
 2. Réponse de la commune :
Am éischten Audit hate mir nach en alen Datasaz. Deen ass mëttlerweil frësch ausgeschafft ginn. Ech hu mam GIS konnte kontrolléieren dass déi Fläch stëmmt an dass mir do leider bei deenen 1,51 a bleiwen.
 3. Avis final :
Nach Rücksprache im Audit gibt es eine Diskrepanz in den Daten, sodass die staatlich zur Verfügung gestellte Datengrundlage nochmals geprüft werden sollte.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.2)

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,18 %
- Numérateur : 0.15
- Dénominateur : 81.81
- Points : 0.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Nouvelles données de Klima Agence du 20/07/23.
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le document PDF joint-ci dessus contient toutes les preuves à priori nécessaires. Le conseiller peut répondre à des questions supplémentaires lors de l'audit si souhaité.
- Pièces justificatives :
1.5.10 Mondercange_190224.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.11_6.b_2. Exp_dition_R_silience des for_ts.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
La délibération et le concept en annexe, tels que joints en annexe seront délibérés le 2 décembre 2022 par le conseil communal. Même si cela n'est pas une condition nécessaire, la commune a voulu procéder ainsi.
- Pièces justificatives :
1.6.1_D_lib_ration concept de communication.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 15
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Le PDF joint ci-dessous contient l'offre de 15 activités nature pour enfants proposées au cours de l'année 2023.
- Pièces justificatives :
 1. _mweltdiplom_all Aktivit_iten.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Deux employés communaux du service technique ont participé à une formation organisée par le SICONA à Mondercange, portant sur la taille écologique des arbres fruitiers. Les certificats de participation sont joints ci-dessous ("6.3_AlainHoeser_2023.pdf" et "6.3_MarcIndergand_2023.pdf"). De plus, le compte formation de Estelle Rotondano, la conseillère écologique est fourni ci-dessous ("20240307 Compte formation_ER.pdf"). En 2023, Mme. Rotondano a participé à la "Fresque de la biodiversité" et a suivi une formation sur le conseil relatif aux guêpes.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3_AlainHoeser_2023.pdf
 - 2.20240307 Compte formation_ER.pdf
 - 3.6.3_MarcIndergand_2023.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auch die Teilnahme an Schulungen, welche durch Sicono organisiert werden, wird aufgrund der Zugehörigkeit der Gemeinde zum Syndikat als gemeindeeigen gewertet.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 11 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Parmi les publications relevantes à la mesure 6.4, la commune compte 11 publications sur sa page Facebook lors de l'année 2023. Celles-ci sont consultables sur le fichier PDF joint ci-dessous.
- Pièces justificatives :
1.6.4_Publications FaceBook_Mondercange_2024.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 39,49 m3/an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.9_Mondercange_2019-2023_preuve.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - Wurde das Holz für gemeindeeigene Projekte verwendet (gerne mit Fotonachweis)?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)